



@Thierry_Debonnaire

DANS L'ATTENTE ...

J'ai initié des rencontres avec des membres du nouveau gouvernement (voir page 2), afin de présenter les besoins urgents des personnes vivant avec des troubles psychiques sévères et ceux de leurs familles, tels que présentés **dans le plaidoyer pour un plan psychique**, dans les domaines du soin, des droits fondamentaux, de la déstigmatisation et du soutien aux familles et de leurs associations.

Nous sommes dans l'attente de nouvelles mesures, dont la poursuite des actions engagées précédemment dans le cadre du CIH (Comité Interministériel du Handicap) du 2 décembre 2016.

En interne, l'Unafam met en place, ce 2^e semestre, de nouvelles actions qui complètent celles déjà réalisées par notre association, tant au niveau local que national, ainsi :

- **L'ouverture, aux parents d'enfants et d'adolescents**, de permanences spécifiques dès novembre (juridiques, sur les parcours scolaires, avec un pédopsychiatre, un psychologue...) grâce à une participation de la Fondation de France, et nous organisons des formations d'accueillants

pour les délégations départementales, avec le soutien de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie).

- **Le soutien des familles dont un proche est incarcéré**, par la signature de conventions, dont l'une avec l'administration pénitentiaire, et la constitution d'un réseau de soutien aux familles, rédaction d'un guide...
- **La déstigmatisation et la défense des intérêts** des familles et de leurs proches, avec des prises de position, des **communiqués** et rencontres.

Nous poursuivons par ailleurs, la déclinaison du **projet associatif** prévoyant des actions concrètes à réaliser dans les 4 prochaines années, et engageons la réflexion sur la mise en place du *e-learning* (formation en ligne) dans certaines de nos formations (familles concernées par la maladie, bénévoles, professionnels), ceci afin d'approfondir certains contenus, de réduire si possible le présentiel (la durée peut être un frein à la formation) et de développer la formation continue de nos représentants.

Pour tout ceci l'Unafam a besoin de votre soutien (humain, financier, au niveau local et national).

Bien cordialement à vous.



Béatrice Borrel, Présidente

LES PERSONNES MALADES PSYCHIQUES ENCORE MALTRAITÉES DANS LES MÉDIAS : LA PRESSE SE MOBILISE !

Le 5 septembre dernier, La Provence Marseille titrait sa Une : "Comment la société les gère : les barjots, les schizos et les autres..." (voir ci-contre). L'Unafam a immédiatement réagi [sur Twitter](#).

"C'est un titre insultant et stigmatisant", dénonce Béatrice Borrel, contactée par L'Express. "C'est dommage, parce que l'article en lui-même avait des choses à dire". L'article en question, une double page consacrée à la question des personnes vivant avec des troubles psychiques en milieu pénitentiaire, publié suite au communiqué envoyé par l'Unafam (voir page 2), traite en effet du sujet avec sérieux ([cliquez ici pour voir l'article](#)).

L'affaire a ému non seulement des personnes malades mais aussi des

proches et des personnes non concernées, qui ont relayé l'indignation de l'Unafam sur les réseaux sociaux.

L'Unafam se félicite aussi de la mobilisation de la presse pour dénoncer le titre "racoleur et insultant" de cette Une. De grands médias nationaux comme Europe 1, *Libération*, *L'Express*, ou encore *La Croix*, mais aussi le *Journal International de Médecine* se

sont insurgés. Par ailleurs, le Syndicat National des Journalistes de *La Provence* a dénoncé le "titre injurieux [...] choisi à la Une". Pour l'[Observatoire de la déontologie de l'information \(ODI\)](#), "Cela interroge la manière de communiquer sur la santé mentale sans construire des représentations stéréotypées lourdes de conséquences".

Si cette "polémique" n'a pas été appréciée par Franz-Olivier Giesbert, directeur éditorial de *La Provence* ([voir son éditorial à ce propos en cliquant sur ce lien](#)), elle a permis de mettre le doigt sur la question de la stigmatisation des personnes vivant avec des troubles psychiques dans certains médias et de mettre en lumière le rôle de l'Unafam dans le combat qu'elle mène dans ce domaine.



PLAIDOYER : L'UNAFAM PRÉPARE SA RENTRÉE POLITIQUE

Béatrice Borrel, présidente de l'Unafam, et Marie-Jeanne Richard, Vice-présidente, Secrétaire du Comité scientifique et pilote du Groupe technique "Santé et soins" de l'Unafam, ont été reçues par le Cabinet d'Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, le 22 août dernier. L'Unafam lui a présenté un recueil de témoignages issu de sa pétition en ligne de février dernier [Pour un véritable "plan psychique" dans les programmes des candidats à la présidentielle](#) et les [Positions de l'Unafam en matière de soins et de recherche en psychiatrie et santé mentale](#).

L'UNAFAM DÉNONCE L'AMALGAME ENTRE MALADIE MENTALE ET TERRORISME

Le 18 août dernier, au lendemain des attentats de Barcelone, le ministre de l'Intérieur a déclaré [au micro de RTL](#) que le gouvernement souhaitait «mobiliser l'ensemble des hôpitaux psychiatriques [et] des psychiatres libéraux, de manière à essayer de parer à cette menace terroriste individuelle».

Pour répondre à ces propos, l'Unafam a fait paraître un [communiqué](#). Elle déplore que soit véhiculé, une fois encore, le **prétendu lien entre dangerosité et maladie psychique**. La stigmatisation des personnes concernées que produit ce discours ne peut qu'amplifier le déni, empirer le mal-être, former un obstacle à l'accès aux soins et mettre en péril leur avenir et leur rétablissement. Elle souligne aussi que le rôle de l'hôpital

PERSONNES MALADES PSYCHIQUES INCARCÉRÉES : L'UNAFAM SE MOBILISE

Bien que paru dans la confidentialité de l'été (juillet 2017), [le sévère Rapport de la deuxième visite du centre pénitentiaire de Château-Thierry \(Aisne\) du Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté \(CGLPL\)](#), établi sur la base d'une visite effectuée en 2015, a soulevé une indignation justifiée.

L'Unafam partage cette indignation et a fait paraître un [communiqué](#). Elle y dénonce l'**inadaptation des prisons françaises à l'accueil des malades psychiques**, juge les **réformes insuffisantes** et demande des **réponses immédiates**.

En outre, la **signature d'une convention pluriannuelle** d'objectifs 2017-2019 est en cours entre l'Unafam et la **Direction de l'administration**

DE NOUVELLES PERSPECTIVES POUR LA DÉTECTION PRÉCOCE DE PATHOLOGIES PSYCHIATRIQUES

A l'invitation de son directeur, Jean-Luc Martinot (directeur de recherche à l'INSERM), la présidente de l'Unafam, Béatrice Borrel, accompagnée du président du comité scientifique, Michel Hamon, a **visité le laboratoire INSERM 1000 (« Neuroimagerie en psychiatrie »)** du Service Hospitalier Frédéric Joliot (SHFJ) à Orsay le 8 septembre.

Les recherches conduites par l'équipe de J.-L. Martinot portent sur le **repérage précoce d'éventuelles anomalies du développement cérébral chez des adolescents et jeunes adultes à risque de transition vers une pathologie psychiatrique**.

Par ailleurs, Béatrice Borrel a eu rendez-vous avec Sophie Cluzel, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées, le 6 septembre dans le cadre du Comité d'entente des associations représentatives de personnes handicapées et de parents d'enfants handicapés. Cette réunion avait pour objet la préparation du troisième [Comité interministériel du handicap \(CIH\)](#) du 20 septembre prochain.

L'Unafam ne manquera pas de vous tenir informés des suites de ces rencontres.

est avant tout de **soigner** les personnes malades : "**La psychiatrie est une discipline, elle n'est pas l'antichambre des prisons**", s'insurge Béatrice Borrel.

L'Unafam rappelle aussi le **devoir de l'État de garantir l'égalité d'accès aux soins pour les personnes malades psychiques et d'en améliorer les délais**, et ce partout en France. A l'heure de l'élaboration du schéma stratégique national de santé, il s'agit d'une question cruciale.

Enfin, l'**Unafam demande à l'État de donner l'exemple en matière de lutte contre la stigmatisation et d'accès à la citoyenneté**, un des fers de lance de son plaidoyer pour un plan psychique.

pénitentiaire du ministère de la Justice. Celle-ci a pour objet un engagement réciproque. Pour l'Unafam : faciliter l'**accompagnement des parcours de soins**, l'**accès au logement** et l'**inclusion sociale** des personnes malades psychiques concernées par la détention.

Pour la Direction de l'administration pénitentiaire : **informer l'Unafam des orientations de travail et données utiles** à son action et au développement de ses programmes; informer et mobiliser ses services déconcentrés pour **soutenir la mise en place d'initiatives au niveau local**.

L'Unafam vous fera prochainement part des détails de la mise en œuvre de ce programme.

Les matériels de neuroimagerie à la disposition de l'équipe sont mis en œuvre notamment dans le cadre d'un vaste programme européen (IMAGEN) dont les objectifs sont le **suivi du développement cérébral en relation avec des marqueurs génétiques** chez plus de 2000 sujets depuis l'âge de 14 ans jusqu'à 22-24 ans.

Les observations remarquables de cette équipe laissent augurer de **nouvelles perspectives pour une politique de prévention basée sur l'identification précoce de facteurs de risque** (génétiques, environnementaux) de pathologies psychiatriques.

FOCUS

Une vidéo Unafam pour la Journée des aidants

Le 6 octobre aura lieu la 8^e Journée Nationale des Aidants. Cette journée rend hommage et valorise le rôle essentiel des 11 millions* de Français qui soutiennent au quotidien un proche vulnérable. Elle a aussi pour objet de présenter le rôle des structures d'accompagnement dédiées aux aidants, qui sont 60%* à ne pas savoir où s'adresser pour connaître leurs droits et trouver du soutien.

A cette occasion, l'Unafam a réalisé une vidéo, le témoignage de Laurent sur son parcours dans la maladie et ses rapports avec ses proches aidants. Elle sera



précédée de 4 vidéos de *teasing* d'environ 30 secondes. Celles-ci seront postées sur le [compte Twitter](#) et la [page Facebook](#) et de l'Unafam. La première d'entre elles, publiée le 11 septembre dernier, s'intitule "Chapitre 1". On y voit Laurent raconter le début de son histoire, qui sera dévoilée dans son intégralité le 6 octobre sur le site [www.unafam.org](#).

[Rendez-vous sur ce lien pour visionner la vidéo... A suivre !](#)

* Source : Association pour la Journée Nationale des Aidants

DU NOUVEAU DANS L'"AFFAIRE FORT BOYARD"

Le 24 juin dernier, l'émission Fort Boyard de France 2 a diffusé une épreuve appelée "l'Asile". Interpellée par l'Unafam, France Télévisions a consenti à quelques aménagements et rebaptisé l'épreuve "la Cellule" (voir *Lettre de la Présidente* n°52). Aménagements insuffisants pour l'Unafam, qui se félicite aujourd'hui de la décision du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) prise le 12 septembre dernier suite à sa [Lettre ouverte](#) de juillet 2017.

En effet, **le CSA a tranché en notre faveur** et a [publié sa décision](#) le 11 septembre : il a "demandé aux responsables de France Télévisions de veiller à mieux respecter, à l'avenir, ses obligations en matière de respect des droits et libertés et les a mis en garde contre le renouvellement de telles pratiques."

L'Unafam souhaite remercier tous ceux qui ont répondu à son appel en signalant l'émission sur le formulaire en ligne du CSA.



France 2

CONCOURS D'ART POSTAL UNAFAM : REMISE DES PRIX LE 10 OCTOBRE !

Les prix du concours d'art postal Unafam 2017 seront remis par la Présidente de l'Unafam à l'occasion de la **Journée mondiale de la santé mentale**.

La cérémonie aura lieu au GEM Artame Gallery - 37 Rue Ramponeau, 75020 Paris, Métro Belleville le 10 octobre de 18h à 19h. Les œuvres des lauréats de cette année, ainsi que celles des précédentes éditions, seront exposées dans la galerie. Les prix sont offerts gracieusement par le Musée de la Poste.

Il est encore temps de participer ! Enfants, adultes, malades ou non, tout le monde est invité à envoyer, **avant le 20 septembre**, une enveloppe illustrée, affranchie (sans oublier le bulletin d'inscription rempli à l'intérieur !), tamponnée et portant l'adresse du siège national de l'Unafam :

Unafam - 12 Villa Compoint - 75017 Paris.

[Le règlement et le bulletin d'inscription sont téléchargeables sur le site Internet de l'Unafam.](#)



NOUVEAU AU SERVICE "ÉCOUTE-FAMILLE" : L'ENTRETIEN VIDÉO

Créé en 1997, le service "écoute-famille" de l'Unafam offre un **espace d'écoute téléphonique par des psychologues cliniciens**. Il s'adresse à toute personne touchée par les troubles psychiques d'un proche et propose un entretien téléphonique centré autour des questionnements et de la situation évoquée.

Désormais, en plus de ces entretiens par téléphone, le service met en place les entretiens vidéo par Skype. Ceci **offre la possibilité, intermédiaire entre le téléphone et l'entretien en face-à-face, d'un entretien vidéo avec un psychologue clinicien** pour faire le point sur une situation difficile ou faire le bilan d'une situation évoquée par téléphone.

Pour bénéficier de ce nouveau service, il suffit d'**appeler le service "écoute-famille" au 01 42 63 03 03 pour prendre rendez-vous**. Pour ce faire, les coordonnées de l'appelant seront demandées afin d'organiser au mieux le déroulement de l'entretien. Pour télécharger Skype (logiciel gratuit pour ordinateurs équipés d'une webcam, smartphones ou tablettes), suivez [ce lien](#).



Agenda

JOURNÉES NATIONALES SANTÉ MENTALE FRANCE

Les Journées Nationales de Formation de Santé Mentale France, se tiendront les **2 et 3 octobre** prochains à Amiens sur le thème : "Le projet territorial de santé mentale : quel bénéfice pour le parcours des usagers ?".

Programmes et inscriptions sur [ce lien](#).

JOURNÉE "EXPULSIONS ET MALADIES CHRONIQUES"

La Fédération Santé & Habitat organise un colloque le **10 octobre** à Lyon intitulé "**Prévenir les expulsions locatives des personnes malades chroniques**". Cette journée d'étude s'inscrit dans une perspective de développement des ACT à domicile et de la mise en lumière de leur mission sur la prévention des expulsions locatives des personnes malades chroniques.

Renseignements et inscriptions en cliquant sur [ce lien](#).

CONFÉRENCE SANTÉ MENTALE ET EMPLOI

Clubhouse France, en partenariat avec le Comité National de Coordination de l'Action en Faveur des Personnes Handicapées, organise le **11 octobre**, de 9h à 12h, à l'Hôtel de ville de **Paris** une conférence sur le thème "Santé mentale & Emploi : Des clefs pour comprendre, des pistes et des outils pour agir".

Renseignements et inscriptions en cliquant sur [ce lien](#).

GEM : ASSOCIATIONS PARRAINS GESTIONNAIRES

La FNAPSY organise un colloque le **26 Octobre** au Ministère de la Santé (salle Laroque). Cette journée permettra de comparer les différentes sortes d'organisation existant à l'heure actuelle et d'évoquer les actions à mettre en œuvre pour se mettre en conformité avec l'esprit et la lettre du décret du 18 mars 2016 fixant un cadre législatif pour les GEM, 10 ans après leur création.

Renseignements et inscriptions en cliquant sur [ce lien](#).

• FOIRE AUX QUESTIONS • SERVICE SOCIAL •

Je rends régulièrement visite à ma sœur qui vit dans un établissement et ceci m'occasionne des frais conséquents ; est-ce pris en charge dans le cadre de la PCH ?

Lorsqu'on aborde l'importance du maintien du lien de la personne avec sa famille, dans le respect de la personne, la problématique liée aux surcoûts de frais de transports des personnes handicapées accueillies en établissement médico-social y est souvent associée.

Les trajets qui entraînent un surcoût de transport sont ceux se déroulant entre le domicile et l'établissement d'accueil, lorsque la personne doit recourir à un transport assuré par un tiers ou effectuer un trajet aller et retour supérieur à 50 km.

La loi du 11 février 2005 permet la prise en charge de ces surcoûts de transport dans

la prestation de compensation du handicap (3^{ème} élément de la PCH "aménagement du logement, du véhicule et surcoût lié aux transports"), pour faire face à des frais de déplacements fréquents, réguliers, à l'occasion de projets prévisibles nécessitant un déplacement, par exemple un départ en vacances, lorsque ces déplacements ne sont pas pris en charge par ces structures.

Les informations à préciser pour bénéficier de cette prise en charge doivent éclairer le motif du transport (congé annuel, descriptif du loisir ou de l'activité, justificatifs à l'appui (devis), la date du 1^{er} déplacement et le nombre de transports prévus, le trajet, le mode de transport.

Mais les trajets auxquels la personne en situation de handicap ne participe pas directement, les trajets des proches lors de visites de la personne handicapée hospitalisée ou en établissement, par

exemple, en sont exclus, en l'état actuel de la législation.

Le sujet des transports des personnes handicapées accueillies dans des structures médico-sociales est inscrit dans le cadre du chantier sur la réforme de la tarification des établissements médico-sociaux, dont la 2^{ème} étape est prévue en 2018 ; il est également abordé dans le [guide d'appui pour l'élaboration de réponses aux besoins des personnes vivant avec des troubles psychiques](#) (CNSA Avril 2017) et introduit dans le [décret n° 2017-708 du 2 mai 2017](#) du ministère des affaires sociales et de la santé, publié visant à améliorer l'accès à la Prestation de compensation du handicap (PCH) pour les personnes ayant un handicap psychique.

Isabelle Debiasi, Assistante sociale Siège de l'Unafam

Isabelle.Debiasi@unafam.org



• LE SERVICE ÉCOUTE-FAMILLE VOUS RECOMMANDE •

[La chaîne YouTube du PsyLab](#). Le PsyLab, composé de deux psychiatres, Christophe Debien et Geoffrey Marcaggi, propose de découvrir sous un nouveau regard les domaines de la psychiatrie, de la psychologie et des neurosciences. Sous couvert d'humour et de références (cinématographiques, bibliographiques...), leur travail de vulgarisation leur permet à la fois de démystifier le monde de la psychiatrie, tout en le rendant plus accessible. On trouve ainsi les vidéos Psychoptik, qui se focalisent sur l'analyse et l'explication de troubles psychiques spécifiques, ou encore les vidéos Psyche, qui répondent aux questions les plus fréquentes des internautes (qu'est-ce que la psychothérapie ? Quelles sont les différentes formes de psychothérapies ?).

ATELIERS D'ENTRAIDE « PROSPECT » FAMILLE

PROCHAINS ATELIERS : ACCÉDEZ À LA CARTOGRAPHIE DES ATELIERS D'ENTRAIDE "PROSPECT" EN CLIQUANT ICI

- ▶ Saint-Étienne (42) - 16 et 23-24 sept
- ▶ Besançon (25) - 22, 23, 24 sept
- ▶ Toulouse (31) - 13-24 sept et 14 oct
- ▶ Palaiseau (91) - 29-30 sept et 1er oct
- ▶ Ressons Le Long (02) - 29-30 sept et 1er oct
- ▶ Chambéry (73) - 30 sept et 7,8 oct
- ▶ Lyon (69) - 30 sept et 7,8 oct
- ▶ Annecy (74) - 30 sept et 7,8 oct
- ▶ Chateaulin (29) - 6,7,8 oct
- ▶ Nantes (44) - 6-7-8 oct
- ▶ Angerville l'Orcher (76) - 6-7-8 oct
- ▶ Orléans (45) - 13-14-15 oct
- ▶ Montignion (95) - 14,15 et 21 oct

JOURNÉE D'INFORMATION SUR LES TROUBLES PSYCHIQUES

La journée d'information sur les « Troubles psychiques » permet d'approfondir ses connaissances sur les maladies et le handicap psychiques ainsi que sur les différentes offres de soin, les structures sanitaires et médico-sociales du département. Cette journée d'information est gratuite. Elle est animée par un bénévole de l'Unafam et un professionnel (psychologue, infirmier de secteur psychiatrique, cadre de santé...).

PROCHAINES SESSIONS : ACCÉDEZ À LA CARTOGRAPHIE DES JOURNÉES "TROUBLES PSYCHIQUES" EN CLIQUANT ICI

- ▶ Nantes (44) - 16/09/2017
- ▶ Lyon (69) - 23/09/2017
- ▶ Sarre-Union (67) - 23/09/2017
- ▶ Valence (26) - 30/09/2017
- ▶ Caen (14) - 30/09/2017
- ▶ Aix-en-Provence (13) - 07/10/2017
- ▶ Redon (35) - 07/10/2017
- ▶ Montpellier (34) - 14/10/2017
- ▶ Bois-Colombes (92) - 14/10/2017
- ▶ Annonay (07) - 14/10/2017
- ▶ Chambéry (73) - 14/10/2017

Les ateliers d'entraide « Prospect » famille et la journée d'information « Troubles psychiques » sont ouverts à toute personne touchée par les troubles psychiques d'un proche, qu'elle soit adhérente ou non à l'Unafam. Informations et inscriptions auprès de vos délégations.

